

3

Musées Royaux

15 avril 1902

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 15 avril 1902

N^o 4954 / 53

ANNÉE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Monsieur,

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître que la résolution
de la Commission Directrice n'a pas été
favorable à l'acquisition, pour les collections
de l'Etat, du tableau qui fait l'objet
de votre lettre du 5 mars écoulé.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra être
retiré au Palais des Beaux-Arts, ou du musée
n^o 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire
M. Van Meenen

à Monsieur T. prusel.

Reg. au p^{re}sect^{re} des
Musées.

Reçu pour Tableau
Bruxelles, le 21 avril 1902
J. Brunel

Mod

15. avril. 1909

3 Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

A Monsieur T. Princel
129. rue Perekmay
Bruxelles.

Objet:

rexe

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition, pour les collections
de l'Etat, d'un tableau...
qui fait... l'objet de votre lettre
du 5. may... écoulé...

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N° 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

3 Bruxelles, le 5 Mars 1902.

^{Monsieur}
Messieurs les membres
de la Commission du
Musée de peinture.

Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous
présenter en vente un
tableau de Debraekeleer
dont je demande 12000
francs.

Le prix est le dernier que
je demande.

● Veuillez agréer, Messieurs,
l'expression de ma plus
franche considération

L. Bruneel
129, Rue Berckmans.

8 avril 1902

4957/53